



RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00510

Numéro SIREN : 524 053 584

Nom ou dénomination : 1839 AND EVENTS

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2015 sous le numéro de dépôt A2015/002787

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE



298614

Dénomination : 1839 AND EVENTS
Adresse : Les Chermettes 69620 Ternand -FRANCE-
n° de gestion : 2013B00510
n° d'identification : 524 053 584
n° de dépôt : A2015/002787
Date du dépôt : 26/11/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
12/06/2015



298614

1335 10

Déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
le
sous le n° 26 NOV. 2015

1839 AND EVENTS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 50 000.00 €

Siège social : LES CHERMETTES

69620 TERNAND

524 053 584 RCS VILLEFRANCHE

201512787

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 12 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze,

et le douze juin, à dix heures trente minutes,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 25 mai 2015.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

JEREMY ZOPPI préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 50 000 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale a été convoquée par lettre simple el 25/05/2015

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des actionnaires prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau président, en remplacement de JEREMY ZOPPI démissionnaire,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de JEREMY ZOPPI de ses fonctions de président de la société.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau président :

- LUIGI ZOPPI, demeurant à TERNAND (Rhône) LES CHERMETTES, sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des associés et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

L'assemblée générale décide que pour l'exercice de ses fonctions, le président aura droit au remboursement de ses frais sur justificatif.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Remerciant l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner, LUIGI ZOPPI déclare accepter cette nomination.

Il déclare n'être frappé d'aucune déchéance, incapacité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer cette fonction. Il déclare en outre remplir les conditions prévues par les statuts pour être nommé président.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président

Un associé


1839 And Events
Les Chermettes - 69620 TERNAND
RCS Villefranche - Tarare 524 053 584
04 78 64 18 39 SAS Au capital de 50 000 €